

Des économies sur le dos des chômeurs : non, c'est non

La CGT propose des solutions pour l'assurance-chômage

Le Premier ministre et la ministre du Travail viennent d'annoncer qu'un décret serait pris au printemps pour mettre en œuvre le plan d'économies sur les allocations d'assurance-chômage.

Le gouvernement affirme ne pas renoncer aux économies sur les allocations, alors que la colère sociale gronde.

Il s'apprête à mettre en œuvre toutes les mauvaises idées du patronat desquelles les syndicats ont refusé de discuter pendant les négociations :

- pour les travailleurs précaires, les intérimaires, qui alternent des périodes sous CDD ou CDI à temps partiel et des périodes de chômage, peu ou mal indemnisées : un nivellement par le bas, soit parfois 200 euros par mois de perdu ;
- pour les assistantes maternelles (lutte des « gilets roses »), une suppression du régime d'activité conservée donc une perte de 30 à 300 euros par mois ;
- des nouvelles franchises pour retirer entre 5 et 29 jours d'allocations par an ;
- une dégressivité pour les cadres, petit coup de com' démagogique... mais pour mieux l'appliquer à toutes et tous ensuite !

Dans le même temps, il annonce enfin, après moult tergiversations, mettre en place un bonus-malus, promis par Macron dont il est permis de douter de l'efficacité opérationnelle car il ne vise que les contrats « récurrents » chez le même employeur.

La CGT propose, depuis septembre, de sortir de l'impasse que provoquent ces lettres de cadrage imposant d'abord une négociation impossible puis la poursuite de la stigmatisation des salariés privés d'emploi.

La CGT propose, au contraire, d'améliorer les droits, de générer de nouvelles recettes et de lutter contre la précarité :

- améliorer les recettes en imposant avant 2022 la fin des inégalités de 26 % de salaires entre femmes et hommes ;
- plutôt que de baisser les allocations des cadres, proportionnellement peu au chômage, il faut déplafonner les cotisations c'est-à-dire faire cotiser comme les autres les 133 000 plus hauts cadres au-delà de 13 500 euros par mois et surtout leur employeur ;
- revoir les exemptions et exonérations de cotisations, cadeaux aux entreprises sans effet pour l'emploi et destructrices de la protection sociale ;
- mettre en place un « malus », une modulation à la hausse des cotisations patronales sur les contrats précaires, partagée entre les donneurs d'ordre et les sous-traitants.

Ces propositions généreraient, à terme, plus de 7 milliards d'euros de recettes et permettraient d'améliorer les droits, alors que seulement 43 % des chômeurs sont indemnisés !

La lutte continue pour empêcher le plan d'austérité : nous conseillons au gouvernement de s'attaquer au chômage plutôt qu'aux chômeurs !

Montreuil, le 26 février 2019

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel: 01 55 82 80 00

Montreuil, 26 février 2019 – Ne pas jeter sur la voie publique – www.cgt.fr